

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-283 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 69

**Etaient présents et ont pris part au vote :** Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

**Etaient excusés et ont donné pouvoir :** Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

**Etaient excusés et suppléés :** Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

**Etaient excusés :** Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

**Etaient absents :** Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

**Objet : Création d'une liaison cyclable sécurisée entre Ambérieu-en-Bugey et Torcieu – sollicitation d'un financement de l'Etat**

VU l'axe 4.4 du Projet de Territoire ;

VU la délibération n°2021-205 du 16 décembre 2021, approuvant le schéma cyclable de la communauté de communes ;

VU la délibération n°2023-076 du 23 mars 2023, approuvant le projet et sollicitant l'aide du fonds mobilités actives de l'Etat ;

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 5 décembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, rappelle que le projet de liaison cyclable entre Ambérieu-en-Bugey et Torcieu a été approuvé par le conseil communautaire le 23 mars 2023, avec la sollicitation de l'aide du fonds « Mobilités actives » de l'Etat.

Il s'avère que le projet n'a pas été retenu dans le cadre de ce fonds, mais qu'il pourrait être éligible à d'autres aides de l'Etat, comme la DETR par exemple.

Aussi, il est proposé au conseil communautaire de valider une demande de soutien à l'Etat et de modifier le plan de financement comme suit :

.../...

**Budget prévisionnel et plan de financement  
pour la liaison cyclable entre Ambérieu et Torcieu**

Dépenses €	Montant HT en Euros	Recettes €	Montant demandé
Travaux	870 036 €	Subvention Etat – 50 %	435 018 €
		Auto financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	435 018 €
<b>TOTAL</b>	<b>870 036 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>870 036 €</b>

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE l'Etat et autorise le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'ensemble des documents se rapportant à l'obtention d'une aide pour le financement de ces travaux.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,  
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023  
Publiée le 29 DEC. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> vice-président,  
Marcel JACQUIN

